

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUEBEC, MERCREDI 4 MAI, 1859.

No. 3.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No 56, rue Richelieu, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinqchelins payables INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

ENCORE DES TAXES.

De nouvelles taxes vont être imposées. L'imprévoyance, l'incapacité de la plupart de nos édiles, et, surtout, le gaspillage pratiqué de toutes manières et sous toutes les formes par un certain nombre d'entre eux, nécessitent la prélevation de nouveaux impôts qui bien qu'extrêmement élevés contribueront bien peu à combler le déficit de la Corporation. La plupart des conseillers de ville, s'imaginent que pour pouvoir payer l'intérêt énorme de la dette municipale, il suffit de taxer à droite et à gauche. S'ils n'étaient presque tous guidés par l'esprit le plus étroit ou par le désir le plus vil de spéculer avec leur mandat, au lieu d'être obligés d'avoir un déficit énorme, nous aurions un encaisse satisfaisant. Mais puisqu'il est reconnu qu'on augmente la dette de la cité, pour enrichir l'ex-conseiller Le Moine et faire promener le maire Langevin, il est indispensable que les citoyens qui ne font point ériger de halle aux dépens de la cité pour louer un hangard \$4,000, comme l'a fait l'ex-conseiller Le Moine ; et qui ne hantent point les salons d'êtres des banquiers de Londres comme va le faire le petit maire Langevin ; il est indispensable disons-nous que les citoyens prennent des mesures pour arrêter un tel gaspillage de l'argent public.

Voici les nouvelles taxes que la Corporation se propose de prélever :

Sur les banques \$800.

Sur les agences de banques \$200.

Sur les banques d'épargne \$400.

Sur les compagnies d'assurance contre le feu \$500.

Sur les compagnies d'assurance sur la vie \$50.

Sur les courtiers \$40.

Sur chaque marchand en gros \$10, plus 7½ pour cent sur le loyer de chaque magasin.

Sur les marchands d'étailleur 7½ pour cent sur le loyer de leur magasin.

Sur la compagnie du Gaz \$2,000.

Sur les églises \$100, plus \$20 à chaque séance donnée par ces compagnies.

Sur la première table de billard \$60, plus \$20 pour chaque table additionnelle.

On impose une taxe annuelle de \$400 sur les banques d'épargne, sans doute, parcequ'il plaît au conseiller Rheaume de prétendre que ces institutions font de grands profits et escomptent des billets à dix pour cent ! Il est vrai que, grâce à une habile direction, les profits sont élevés, mais en disant qu'à l'une des banques d'épargne actuelles on a escompté un billet à dix pour cent, le conseiller J. P. Rheaume commet une erreur ou un mensonge. Il n'y a que les Prevost et compagnie qui peuvent faire d'une banque d'épargne un tripot d'usuriers. La conséquence qui peut résulter de l'imposition de cette nouvelle taxe est, qu'au lieu d'augmenter en faveur des déposants le taux de l'intérêt, les directeurs le diminueront considérablement, et que, peut-être deux mille déposants obligeront les conseillers à ne pas prélever une telle taxe !

Quant aux assurances contre le feu, la taxe annuelle de \$500 qu'on leur impose, ne sera point payée par ces compagnies, mais par les assurés c'est-à-dire par les citoyens. Plus la taxe exigée par la Corporation sera élevée, plus les taux d'assurance le seront aussi.

Il en sera ainsi de la taxe de \$2,000 imposée sur la compagnie du gaz. Au lieu d'accorder, lorsque les paiements seront faits au jour fixé, un escompte de 20 par 100, on n'accordera aux consommateurs qu'un escompte de 15 ou même de 10 pour 100.

En un mot toutes les taxes imposées par la Corporation pèsent de plus en plus lourdement sur le pauvre sans que la dette municipale soit diminuée le moins du monde. Non tant que les conseillers taxeront en aveugles ou en égoïstes, jamais ils n'atteindront le but auquel ils doivent tendre, à savoir : l'extinction de la dette municipale.

Dans un autre numéro nous démontrons que ce ne sont point les taxes ruineuses mais les revenus directs qui donneront ce résultat, et nous suggérerons quelques moyens que nous croyons propres à l'obtenir.

ENFIN ILS SE DÉCIDENT !

Ne pouvant plus tenir contre l'opinion publique, les ministres ont décidé de permettre que l'élection de Québec soit déclarée nulle ! En conséquence, le bureau de poste qui devrait être, maintenant, fini, va être, sous peu, commencé. De nouvelles élections vont, probablement, avoir lieu à Québec, et comme il faut donner bonne bouche aux cabaleurs ministériels, ceux qui voteront pour les candidats du ministère seront seuls employés à la construction de cet édifice !

Nous espérons, cependant, que les tristes résultats obtenus par ceux qui se sont vendus dans les dernières élections empêcheront la vente des votes et des consciences. Que ceux que la misère accable et qui seraient tentés de vendre leur vote aux supports d'une administration corrompue songent à ce qui est arrivé à ceux qui se sont prostitués aux valets du ministère Cartier ; qu'ils songent que s'ils veulent suivre les mêmes traces un sort plus terrible les attend.

LISEZ ET JUGEZ.

Parce que nous avons le courage de dire la vérité au sujet des transactions frauduleuses commises dans le département des Travaux-Publics, les cabaleurs ministériels nous ont accusé de calomnier les hommes publics auxquels nous faisons allusion. Chaque fois que nous avons accusé un homme public, notre accusation s'appuyait sur des preuves. Aujourd'hui, encore, si nous déclarons que le département des Travaux-Publics, plus que tous les autres départements, est une pépinière où les cabaleurs politiques, pour des services d'élection et autres, détournent et gaspillent l'argent du peuple, c'est que le rapport des procédés du comité des comptes publics, prouve à l'évidence que c'est malheureusement le cas. Qu'on lise attentivement les procédés de ce comité ; que l'on considère les réponses contradictoires de Pierre Gauvreau et les réponses accablantes de monsieur Patry, et l'on admettra nécessairement que nos accusations sont fondées.

Le Conseil Législatif a refusé de voter les subsides. C'est une manière dangereuse de condamner le ministère Cartier. Les députés du district de Québec qui se sont vendus corps et âme pour soutenir l'administration actuelle parcequ'on leur promettait d'établir pour quatre ans le siège du gouvernement à Québec, sapercevront-ils enfin, que leur trahison est punie ?

Voici la motion condamnant le ministère

Cartier
"Que le conseil ne prendra pas en considération la question des subsides, jusqu'à ce qu'il reçoive l'assurance que le gouvernement ne dépensera pas des argents pour la translation du siège du gouvernement à Québec?"

CONDAMNATION DE PIERRE GAUVREAU.

Voici un extrait du rapport du Comité permanent des comptes publics qui prouve qu'il faut que la position de l'architecte certificateur soit critique pour que des hommes de la trempe de Turcotte, Simard, Dunkin, Cayley, Jobin etc aient consenti à adopter un rapport dans lequel on lit ce qui suit :

"En même temps le Comité doit remarquer que les détails de dépense tels que fournis par M. Gauvreau, ne sont point rendus d'après ce mode que requéraient des travaux aussi grands et aussi importants. La manière de calculer les voyages faits par des vapeurs et des goëlettes n'est pas correcte et n'était nullement nécessaire. Un compte détaillé et séparé eut été bien plus clair et plus satisfaisant et eut détruit le principal motif de soupçon qui semble s'être élevé dans l'esprit de certaines personnes, mais qui dans l'opinion de votre comité, n'est pas ressorti sous le poids de la preuve que des comptes excessifs avaient été audités sans hésitation ou déparlement."

LE MAIRE SUPPLÉANT.

Le conseiller Audette qui après l'ex-conseiller Le Moine, a le plus contribué à gaspiller l'argent de la Corporation pour bâtir la halle Champlain, a été, vendredi dernier, élu maire suppléant. Notre ami le PATRIOTIQUE et LIBÉRAL docteur Rousseau a failli l'emporter sur le conseiller Audette qui n'a été élu maire-suppléant qu'on faisant extorquer par ses amis un scrutin destiné au docteur Rousseau. Il faut être juste et dire la vérité. Cette élection n'a été qu'une farce, et les candidats des personnages dont la présomption ou la sottise rendait ridicules au dernier point. De sorte qu'après s'être chicanés, pendant trois heures, sans pouvoir réussir à nommer au scrutin secret un maire-suppléant, les conseillers ont fini par trouver que la blague que faisait J. P. Rhéaume tenait trop du charlatan, et que les pilules du docteur Rousseau étaient trop évanées. Voilà pourquoi les médailles de cuir du conseiller Audette brilleront sur la chaise civique au pré-judice du ciment de Pierre Gauvreau. Les citoyens se rejoignent, sans doute, en apprenant que le Dr. Rousseau est encore en disponibilité. Ils peuvent avoir raison, car il en est de même des conseillers comme des chevaux : un BORGNE vaut souvent moins qu'un aveugle; mais pour nous, l'élection manquée du docteur Rousseau nous est un grand chagrin. Outre le désir, bien inno-

cent du reste, de voir la pose civique de notre ami, nous pardons pour toujours, peut être, hélas ! l'occasion de raconter à nos lecteurs les merveilles des repas à la Lucullus qu'il se proposait d'offrir. Il avait même retenu d'avance la Salle Musicale pour y donner un bal masqué. Le lecteur est prié de ne pas lire ceci d'un mauvais oeil. Sur notre recommandation il avait presque consenti à tenir, trois fois par semaine, des levers magnifiques. Mais ce qui devait mettre le sceau à sa renommée c'était un magnifique lièvre qu'il avait reçu pendant sa captivité en 1837. Bien que plus petit que celui auquel, dans un roman, Alexandre Dumas, père, donne les proportions d'un âne, ce lièvre est encore plus célèbre. Avec ce lièvre le docteur Rousseau se

proposait de lecturer sur "L'art de conserver des lièvres et de se nourrir sans en manger." C'est été, rendre, comme on le voit, le plus grand service aux classes ouvrières qui, depuis quelques années, grâce à la mauvaise administration politique et municipale, ont une bien médiocre cuisine. Néanmoins il ne faut pas désespérer : un jour, peut être, si la disette de conseillers capables continue, le docteur parviendra à s'asseoir sur la chaise civique. Alors nous publirons le programme des bals et des dîners qu'il donnera au Conseil-de-Ville.

Toutefois, nous prévenons nos lecteurs, qu'il y aura, en cette occasion, une avalanche de pains d'épices et un orage de bière d'épinette.



UNE COURSE A LA MAIRIE.

Audette—Ainsi docteur, vous croyez l'emporter sur moi ?
Rousseau—Sapristi d'annerves ! Ce serait étrange que mon noble coursier fut devancé par une rosse de nufet !
Audette—Vous n'arriverez pourtant pas avant moi à la mairie.

Rousseau—Dussé-je crever ma monture j'arriverai avant vous !
Audette—Docteur, vous n'êtes point poli, pourquoi tournez-vous ainsi, le dos au soleil ?
Rousseau—Je suis plus galant pour la lune ; d'ailleurs je ne suis point la mode : à la selle comme en politique, je m'oppose au progrès de mon siècle.



LE LOUIS XIV DU CANADA OU LE COMPATRIOTE DE LA RAMPADOUR.
CARTIER—L'Etat c'est moi ! LES MOUTONS—Bravo !

OBSERVATIONS.

La corruption du ministère Cartier est comme la boue de nos rues en novembre.

—Comment donc as-tu pu être le ministre ? disait le *beau Narcisse au gentil Allevyn*.
—Bah ! c'est facile à comprendre ; l'occasion fait le larron.

Publiez donc les mariages, les décès et les naissances, nous écrivons un abonné.

Nous réfléchissons sur les deux premiers items quand au dernier, il n'y faut point songer : chaque naissance ferait pleurer le docteur Rousseau.

—Quel malheur, disait un ministériel à son ministre, qu'il y ait si peu d'argent dans le coffre public ; il faut songer à vos £1,250.

—Bah ! c'est le peuple et non moi que vous devez plaindre.

A la campagne on engraisse les moutons avec l'herbe des prairies ; au ministère on les traite avec l'argent du peuple.

Quand le ministère aura une bonne administration, il n'y aura plus d'opposition.

Un avocat visitait la cabane de livres du banquier Marois.

—Hélas dit-il pourquoi ne suis-je pas né aussi bête que lui, j'aurais maintenant une fortune !

—A quoi servirait de siéger au Conseil-de-Ville, si l'on n'y taxait point les citoyens, disait un conseiller.

Voilà bien la franchise alliée à la stupidité.

Les typographes font parfois des fautes qui loin de fâcher les rédacteurs les obligent à rire. Une lettre changée donne souvent à une phrase, une toute autre signification. En parlant des conseillers, quelqu'un avait écrit qu'ils étaient tous chrétiens ; le typographe passa un *e* et en fit des *chrétins*.

D'après leur conduite en Corporation, ne devrait-on pas le croire ?

Les *alœopathes* ont dans le docteur Rousseau un ennemi plus terrible que les *homœopathes* : ceux-ci au moins font manger.... des globules à leurs malades, mais le docteur Rousseau fait boire.... aux siens des tisannes indigènes. Les Fils de la Tempérance, vont, sans doute, protester contre un tel abus de liqueurs.

Voici comment s'opère la livraison que fait de ses tisannes le docteur Rousseau à ses malades :

Un indiv du se plaint qu'il est malade.
—Où sentez-vous du mal ?
—J'ai mal ici, ou j'ai mal là ; répond le malade.

Dans tous les cas, le docteur répond invariablement : — C'est de la tisanne qu'il vous faut.

Là-dessus, le docteur met ses lunettes auxquelles pour une raison visuelle il met une vitre, emplit de tisanne un bouteille qu'il présente à l'invalidé et c'est... tant pour la tisanne et deux sous pour la bouteille !

Pour chaque malade la même cérémonie recommence.

Encore quelques temps et la tisanne du docteur Rousseau sera plus répandue que les pilules d'Holloway ne sont *gobées* !

L'honnêteté n'existe que chez ceux qui ont de l'honneur, par conséquent n'en cherchez point dans le ministère : il n'y a pas même d'esprit public. L'esprit qui s'y débite s'achète au tommen.

L'individu à la *patte* torse qu'un de nos correspondants a représenté sur notre dernier numéro, nous fait savoir qu'à la prochaine occasion il nous cassera le cou. Rien que ça ! Il pourrait arriver qu'avant d'accomplir ce tour de.... force il se casserait la *patte* ! Dans tous les cas, il est certain qu'il *cassera sa pipe* !

Ceux qui trouvent que *L'Observateur* contient de trop dures vérités n'ont rien à perdre et tout à gagner dans la situation déplorable où se trouve le pays.

—Comment pouvez-vous travailler pour le ministère actuel ? demandant au député Simard un de ses 15,000 voteurs.

—Désabusez-vous, je ne travaille que pour moi.

Nous avons reçu le "Rapport sur l'exploration de la contrée située entre le lac Supérieur et les établissements de la Rivière-Rouge ;" le discours de monsieur Bureau sur la tenure seigneuriale ; une circulaire adressée aux actionnaires de la société Canadienne de Montréal par M. H. Lamontagne ; les comptes du trésorier de la cité pour 1858 ; et plusieurs documents parlementaires. Nos remerciements à qui de droit.

"Un qui sait" sous considération.

NOUVELLES D'EUROPE.

Selon la *Patrie*, on ne doit pas s'attendre à ce que la France diminue son armée ni qu'elle remette un seul canon dans ses arsenaux.

Tous les officiers français de marine en congé ont reçu ordre de jurer leurs vœux sous le plus court délai. Des milliers de guerre s'accumulent à Marseille d'une manière alarmante ; et 5 frégates à vapeur y sont arrivées de l'Algérie avec 5,000 hommes de troupe.

Le bruit courait à Paris que l'Empereur devait bientôt partir pour Lyon.

Si l'on en croit le correspondant du *Daily News*, Lord Cowley et le comte Wulwsky après une longue dispute, se seraient séparés convaincus qu'il existait de graves difficultés entre la France et l'Angleterre.

L'Autriche consent à faire d'importantes concessions à la Prusse au sujet de certaines questions en litige, et l'on pensait qu'il y aurait bientôt une entente cordiale entre ces deux puissances.

Le Parlement anglais a dû être dissous le 21 courant ; dans ce cas les élections des bourgs ont eu lieu le 27, et celles des comtés le 2 de mai.

On disait à Rome que le Pape protestait contre le Congrès.

Sir Moses Montefiore était arrivé à Rome avec une pétition de la part des juifs d'Angleterre et d'Amérique en faveur de l'enfant Mortara.

Aux dernières nouvelles, le roi de Naples était à la dernière extrémité.

La Hollande et la Belgique ont, dit-on, conclu un traité de défense mutuelle en cas de guerre.

MINUTES ET DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ
DES
COMPTES PUBLICS.

5 avril 1859.

Membres présents : — L'honorable Terrill, président, messieurs John Cameron, Dubord, Dunkin, Ferris, Jobin, Mattico, Simard, Turcotte et White.

Pierre Gauvreau, Genier, architecte, de Québec, comparait et est interrogé.

(Par monsieur Dubord.)

Question 29 — A qui rendez vous vos comptes, et les rendez-vous généralement par écrit, donnant les détails d'eux afin qu'ils puissent être payés ? — Réponse. Je rends mes comptes par écrit et en détail au département des Travaux-Publics, et je les adresse au secrétaire de ce département.

Question 34 — Qui était chargé de tenir le temps des hommes, d'examiner et de garder une liste des effets ? — Réponse. Je ne sache pas qu'aucune personne reçut des instructions ou ordres.

Question 35 — Entendez-vous dire que personne ne tenait le temps des hommes ? — Réponse. Je crois qu'en 1854, personne ne tenait le temps des hommes vu que personne n'avait reçu d'ordre.

Question 36—N'était-il pas du devoir du surintendant de tenir des comptes en 1854? —**Réponse.** Ce n'était point le devoir du surintendant de tenir le temps des employés, si l'ouvrage était fait par contrat; nous étions sous cette impression.

Question 37—Avez-vous jamais reçu instruction ou aucune communication de monsieur Baby ou du gouvernement que l'ouvrage était fait à la journée? —**Réponse.** Non.

Question 38—Qui vous faisait croire que l'ouvrage n'était point fait à la journée? —**Réponse.** Mes instructions m'ordonnaient de surveiller l'exécution fidèle du plan et de la spécification; et voilà pourquoi je croyais que l'ouvrage n'était pas fait à la journée, rien autre chose.

Question 39—Quand fûtes-vous informé que l'ouvrage était fait à la journée? —**Réponse.** Je ne le fus jamais.

Question 40—Avez-vous donné ordre à quelqu'un de tenir un mémoire du temps des ouvriers, et des matériaux pendant que l'on construisait le phare de Belle-Isle? —**Réponse.** Je ne me rappelle pas d'avoir donné des instructions à qui que ce soit pour tenir le temps des ouvriers et un mémoire des matériaux. Quant au travail des ouvriers je m'en assurai durant les visites que je fis deux ou trois fois par année. Quant aux matériaux, il n'y avait qu'un moyen d'en savoir la quantité, savoir: de mesurer l'ouvrage fait. C'est ce que j'ai fait. Quand je ne pouvais m'assurer du temps des hommes par moi-même, je me le procurais des surintendants. Ceci arriva en 1855 et en 1856.

Question 51—Monsieur Buteau ou monsieur Baby vous a-t-il jamais donné les chargements des goëlettes, et le montant payé pour iceux? —**Réponse.** Ils ne purent me dire le nombre de chargements mais me donnèrent le montant payé par eux en 1854.

6 avril 1859.

Membres présents:—L'honorable Terrill, président, messieurs Dubord, Dunkin, Ferrés, Foley, Jobin, Simard, Turcotte et White.

Question 54—Gardiez-vous un livre des comptes pour le phare de Belle-Isle? montrez-le. —**Réponse.** Je ne comprend pas de quels livres de comptes il est question; je tiens un mémoire (*minute book*) avec mon département. Je tiens aussi des livres de l'état des ouvrages faits sous ma surveillance. Quand à d'autres livres, je n'en tiens point.

Question 55—Ne gardiez-vous pas un livre contenant une liste des hommes employés, et le nombre des goëlettes employées, avec leur noms, et aussi un état des effets envoyés aux phares? —**Réponse.** Je n'ai pas tenu de livres constatant le nombre d'hommes employés aux phares, mais j'ai tenu des listes autant qu'il était en mon pouvoir, des hommes employés, en 1855, 1856 et

1857. En 1854 je n'ai pas tenu de listes pour des raisons que j'ai mentionnées. Quant aux goëlettes j'en ai gardé une liste pour 1855, 1856 et 1857, en 1854 je n'ai pas tenu listes pour les raisons mentionnées plus haut. Quant aux matériaux et aux effets employés, j'en constatai la quantité par un mesurage vrai et détaillé que j'ai déjà soumis au département des travaux publics, et que je fis chaque fois que je visitai les ouvrages. Quant aux prix des provisions, il étaient tels que je ne me crus pas justifiable de reconstruire.

Question 56—A quelles raisons faites-vous allusion? —**Réponse.** Les raisons auxquelles je fais allusion sont que je n'avais pas d'ordre de tenir le temps des hommes ni d'avoir une liste des goëlettes. J'ai simplement tenu une liste des hommes pour me convaincre que leur nombre était suffisant pour faire avancer l'ouvrage des phares, vu que j'étais sous l'impression que les travaux étaient faits par contrat. Ces listes furent préparées après avoir moi-même inspecté les travaux et d'après des informations prises sur les lieux.

Question 57—Qui vous a donné ces informations? —**Réponse.** Les surintendants du gouvernement.

Question 58—Avant d'expédier vos listes et vos comptes au département des Travaux Publics ne les preniez-vous pas dans vos livres? —**Réponse.** Je les extrayais de mon livre de mesurage et de mes listes.

Question 59—Alors vous ne teniez pas de livres? —**Réponse.** Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par tenir des livres vu que je ne suis pas teneur de livres pour le gouvernement. Mais j'avais mon livre de mesurage constatant la quantité de l'ouvrage fait sous ma surveillance, lequel livre montre la quantité de matériaux employés dans l'ouvrage.

Question 60—J'entends par livre un document sur lequel vous devez avoir des copies des comptes tels que signés par vous et transmis au département des Travaux Publics. En avez-vous? —**Réponse.** Oui, j'en ai, et je l'ai laissé à mon hôtel à Toronto. Je le produirai.

Question 62—Regardez au compte daté 1854, se montant à £2,441. Sur quelle information avez vous basé et approuvé ce compte? —**Réponse.** Sur les informations recueillies par moi pendant mon voyage d'inspection en septembre et octobre 1851.

Question 63—Dans ce compte vous mentionnez qu'il y avait trente cinq hommes, quatre chevaux et six goëlette-employés. Etes vous certains que ce compte est correct? —**Réponse.** Le compte est aussi correct que possible, car comme, je l'ai déjà dit, en 1854, comme j'étais sous l'impression que les ouvrages étaient faits par contrat les travaux étaient conduits bien irrégulièrement. J'entends par irrégulièrement qu'ils étaient dirigés d'une manière différente de celle mentionnée dans le contrat

et que je n'en n'avais pas été informé. Quand aux items ils sont aussi corrects qu'il m'était possible qu'ils fussent.

A continuer.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur.
Permettez-moi de demander par la voie de votre journal, au pro-maire monsieur Audette, pourquoi il fait tout en son pouvoir pour empêcher que le marché Jacques-Cartier soit fréquenté? On me dit que Piateret qu'il porte à la halle Champlain y est pour quelque chose. Je dirai à monsieur Audette que je ne suis pas surpris de voir dans quel mauvais état se trouvent nos finances municipales; car toutes les taxes suffisent à peine à améliorer les endroits de la cité qui conviennent le mieux aux *jobbers* de la Corporation. Le marché Jacques-Cartier qui promettait tant et d'où l'on chasse les habitants au moyen de taxes de toutes sortes, quand il vient à peine d'être livré au public, en est une preuve. Sans compter qu'on demande un prix si excessif pour les étaux que les bouchers sont obligés de les remettre. Et tout cela pour favoriser monsieur Audette qui voit dans la halle Jacques-Cartier un obstacle à la halle Champlain!

UN ACHETEUR.

DECEDÉ.

A Toronto, le 28 du mois de dernier, à l'âge de trente-six ans, Jean-George Couillard, écuyer, ci-devant de Québec, employé du conseil législatif, et troisième fils de feu l'honorable Antoine Couillard, M. D.

ANNONCES

SERVANTE DEMANDEE. Une servante trouvera de l'emploi chez une famille canadienne. S'adresser à ce bureau. 27 avril, 1859.

PENSION PRIVÉE. Deux ou trois personnes pourront au 1er mai prochain se procurer une pension chez une famille privée demeurant rue Saint-Valier. Termes faciles. S'adresser à ce bureau. 27 avril 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINOR.

3 novembre, 1858.

L. M. MARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.